

*Meilleur projet « Europe »
Meilleur projet pour le développement de
la filière pêche et aquaculture*

Installation d'une ferme aquacole marine AQUAMARINE DE BOURBON



(Photo aquamarine de Bourbon)

Ce projet a été mis en place dans le cadre de la mesure « Aide aux investissements productifs aquacoles » qui a pour objectif général de développer la production aquacole locale en soutenant les investissements de production en aquaculture continentale et marine, et en confortant l'appareil productif existant.

Contacts

Aquamarine de Bourbon
Port Ouest
97420 LE PORT
Tel : 0262 43 26 07

*Direction régionale et départementale des
affaires maritimes*
11 r Compagnie 97400 SAINT DENIS
Tél. : 0262 90 19 60

Le projet de la SARL Aquamarine de Bourbon concerne les investissements nécessaires à l'installation d'une ferme aquacole en baie de St Paul (cages, filets, éléments de balisage...) et fait suite au projet pilote mis en place au sein de la concession ARDA en 2001.

Aquamarine de Bourbon, fort de cette expérience réussie et travaillant en collaboration avec l'ARDA qui lui apporte un savoir-faire précieux, a souhaité s'implanter sur sa propre concession et lancer une production d'ombrine tropicale à plus grande échelle.

Cette espèce, actuellement peu connue sur le marché local, vise essentiellement le marché « haut de gamme » et la société devra amplifier les efforts engagés en termes de communication pour promouvoir ce produit.

Techniquement, l'installation est en baie de Saint-Paul sur une zone d'environ 7,5 ha avec trois cages de 12 m de diamètre et deux cages de 8 m nécessaires au stockage tampon pendant la période de pêche afin de ne pas pénaliser la croissance du lot tout entier. L'emprise énorme sur le domaine public maritime est due au plan d'amarrage tentaculaire indispensable au maintien des cages.

Quelques indicateurs :

Nombre d'emplois créés ou confortés : 2
Nombre de produits développés : 1
(l'ombrine)

Coût total éligible : 230 535 €

Participation de l'Union Européenne :
115 267 € (IFOP)

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne

